

(1) Epoux ou Père
Prénoms Xaver, Sonalhar
Nom (2) RAMBEAUD

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Sandrine, Annick
Nom (2) FAGNIÈRES

Né (3) le 23 septembre 1983
à 15 heures 45 minutes
à Saint-Maurice
(Val-de-Marne)
Fils (4) de (5) Thierry, Casimir
RAMBAUD
et de (5) Grégoire, Soriane
POUSSY-DEHORS

Née (3) le 28 novembre 1985
à 18 heures 20
à Port-Bault-Combault (Lux. et
Mayenne)
Fille (4) de (5) Daniel, Bernard
FAGNIÈRES
et de (5) Martine, Renée, Dora
FORT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 610
le 14 janvier 2021

L'Officier de l'état civil
Béatrice GARNIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 164
le 21 janvier 2021

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (7)



MENTIONS MARGINALES (7)



MARIAGE célébré à

le
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

à heures

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter : « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... ». En outre, lorsque l'extract est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration consignée au acte de naissance ». (3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Fille ». (4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extract de mariage. (7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extract. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».

(1)
Extrait de l'acte de décès n°
à (2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)
Extrait de l'acte de décès n° (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

¹⁰² ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 56 / 2021
le 6 Janvier 2021

à heures 34
est né(e) ²¹ Enny, Abby

RAMBEAUD

du sexe Féminin à JESSIGNY
(Santo et Panto)

(1)
reconnu(e) ²¹ le 08 Janvier 2021 en
notre mairie par son père.

Délivré conforme aux registres le 08 Janvier 2021
L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (3)

Extrait de l'acte de décès n°
(1)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils figurent sur l'acte de naissance - complète, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration complète au état de ... » et/ou « DTP mortel ». (3) « en cas de double acte de famille. (4) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou les mortuaires non délivrés par une autre commune), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'acte par « de Prénoms, NCM (cité le ...) ». (5) Prénoms, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et/ou de la ou des reconnaissances complètes par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si légitime, par « Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance ». (6) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (7) Indiquer selon la situation : « Décédée le ... » ou « Prénoms, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».